

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 juillet 2009

FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE - (n° 1793)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 198

présenté par  
MM. de Rugy, Yves Cochet et Mamère

-----  
**ARTICLE 4**

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« 3° Lorsque le projet de formation mobilise pour des modules ayant pour thématiques le développement durable et, plus spécifiquement, l'éco-construction, le recyclage des matières premières et la sobriété énergétique, ces sommes sont doublées. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Comme pour notre amendement précédant, il s'agit d'anticiper les bouleversements profonds de notre société qui seront engendrés par la double crise, économique et écologique, que nous traversons et de participer à la conversion écologique de l'économie.